

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 24 JUILLET 2023**  
**COLLEGE TRAITEMENT**

**Objet : Adoption du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets – Année 2022**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre du mois de juillet à 19 heures 15, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 41**

**Quorum : 21**

**Présents : 21.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MMES. Nathalie BENQUET et Patricia CASSAGNE, MM. Eric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : MM. Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Jean-Marie DUBROCA, Richard MAZABRAUD, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE** : Monsieur Vincent ICHARD,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : MM. Jérôme BAYLAC DOMENGETROY, Paul CARRERE, Yves DUNOGUES, Frédéric PRADERE et Patrick SABIN.

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : Madame Marie-Hélène BOUSQUET remplacée par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS remplacé par Monsieur Richard MAZABRAUD,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : Madame Angéline CHAVEAU remplacée par Monsieur Yves DUNOGUES.

**Absents excusés : 20.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MMES. Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Philippe CUBILLER et Frédéric POMAREZ.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE** : MMES. Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : MMES. Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Jean-Luc DUBROCA, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE et Michel SAUBOUA.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Adrien FERE.

*Date de convocation et d'affichage : 11 juillet 2023*



## Délibération n°2023-35

**Objet :** Adoption du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets – Année 2022

**VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets imposant la rédaction d'un rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets,

**VU** la présentation du rapport annuel du Président sur la prévention et la gestion des déchets de l'année 2022 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 11 juillet 2023,

**CONDIDERANT** que le rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Après avoir rappelé les données du territoire, les équipements et les effectifs du SIVOM ainsi que les tonnages produits en 2022 et signalé les faits marquants de l'année :

- Sur la collecte des ordures ménagères :
  - Tonnage d'ordures ménagères collectées en légère diminution,
- Sur l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) :
  - Ratio de valorisation énergétique de 83 % à l'UVE, en baisse par rapport à 2021, du fait de la moindre consommation de chaleur par les serres, en raison des températures élevées de l'été 2022,
- Sur la collecte sélective :
  - Progression des résultats de la collecte sélective, notamment sur le tri du verre et le tri des emballages,
  - Diminution des quantités de papier triées, liée à la réduction du gisement,
  - Taux de recyclage de 76%, impliquant un tri de qualité, lié à la collecte en points d'apport volontaire,
  - Changement des consignes de tri et du schéma de collecte au 1<sup>er</sup> octobre 2022, induisant une légère augmentation des quantités triées, plus flagrantes normalement en 2023,
- Sur la réduction des déchets :
  - Poursuite de la distribution des composteurs, malgré des problèmes d'approvisionnement lié à la pénurie de bois,
  - Augmentation de la collecte des textiles,
  - Bon fonctionnement des conteneurs de réemploi des déchetteries de MIMIZAN et d'YCHOUX,
- Sur l'exploitation des déchetteries :
  - Poursuite du plan de réhabilitation des déchetteries,
- Sur les coûts du service :
  - Coûts d'élimination des ordures ménagères en légère hausse (un peu plus de 2%) en raison de la hausse du coût du carburant, des prestations de transport et des pièces mécaniques notamment, partiellement compensée par la baisse du coût du tri et l'augmentation du cours des matériaux vendus,
- Sur la modification du territoire :
  - Réduction du territoire à 13 communes en raison du retrait de 4 communes de la CCCHL pour des raisons d'harmonisation du mode de financement du service (REOM/TEOM).



Monsieur le Président met au vote le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets 2022.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets de l'année 2022 tel qu'il figure ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES  
Date : 28/07/2023  
Qualité : PRESIDENT

**SIVOM du Born**  
115 Route de Fiche  
40200 PONTENX-LES-FORGES  
Tél. : 05 58 78 50 93

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*